

DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°07/2025

Objet : Demande de financement auprès du département dans le cadre du programme : acquisition d'un container pour l'espace boulodrome de la commune

LE MAIRE,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 26 de la délibération 32/20 en date du 25 mai 2020 donnant délégation au maire pour demander à tous les organismes financeurs, l'attribution de subventions pour un montant total de financement public maximal de 80% du montant HT ;

VU le budget primitif 2025 de la commune ;

CONSIDERANT le règlement départemental des aides généralistes aux communes et à leurs groupements ;

CONSIDERANT le projet d'acquisition d'un container pour l'espace boulodrome de la commune ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De demander une aide financière auprès du département, dans le cadre de l'aide à l'investissement territorial à hauteur de 8 080,00€.

ARTICLE 2 : D'établir le plan de financement comme suit :

DÉPENSES		RECETTES		
Acquisition container	26 934.00€	Département	8 080.00€	30%
		Autofinancement	18 854.00€	70%
TOTAL	26 934.00€	TOTAL	26 934.00€	100,00%

ARTICLE 3 : D'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent à cette demande.

Fait à TORREILLES, le 24 janvier 2025

Le maire,

Dr Marc MEDINA

